

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 17 mai 2021
à 8 h 30**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra en Visioconférence, le lundi 17 mai 2021, à 8 h 30.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour:

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 17 mai 2021.

10.03 Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

10.04 Questions

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Période de questions des membres du conseil.

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1218275002

Octroi d'un contrat à la compagnie Les Excavations Super inc. au montant de 2 753 103,63 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux d'aménagement permanent des Terrasses Roy dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, et autorisation d'une dépense totale de 3 196 612,25 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DDTET54-21-01 (3 soumissionnaires).

District(s) : Jeanne-Mance

20.02 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et des études techniques - 1217370003

Octroi d'un contrat de 2 492 448,75 \$, taxes incluses, à l'entrepreneur Les Entreprises Ventec inc., pour l'aménagement de la nouvelle place publique des Fleurs-de-Macadam, incluant des travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie, d'éclairage et d'aménagement paysager, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 2 959 780,48 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 90 984,41 \$ et les contingences de 376 347,32 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public DDTET54-21-02 (3 soumissionnaires conformes).

District(s) : Jeanne-Mance

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 7
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Claude GROULX
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le vendredi 14 mai 2021



Dossier # : 1218275002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Les Excavations Super inc. au montant de 2 753 103,63 \$, taxes comprises, pour la réalisation des travaux d'aménagement permanent des Terrasses Roy dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et autoriser une dépense totale de 3 196 612,25 \$, taxes comprises, conformément à l'appel d'offres public DDTET54-21-01 (3 soumissionnaires).

Autoriser une dépense maximale de 3 196 612,25 \$, taxes comprises, pour la réalisation des travaux d'aménagement permanent des Terrasses Roy dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

Accorder, à cette fin, un contrat à la compagnie Les Excavations Super inc., soit au prix total de 2 753 103,63 \$, taxes comprises, conformément à l'appel d'offres public DDTET54-21-01 (3 soumissionnaires);

Autoriser un budget prévisionnel de contingence d'un montant de 288 808,62 \$, taxes comprises;

Autoriser un budget prévisionnel de frais incidents d'un montant de 154 700,00 \$, taxes comprises;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-05-13 11:37

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1218275002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la compagnie Les Excavations Super inc. au montant de 2 753 103,63 \$, taxes comprises, pour la réalisation des travaux d'aménagement permanent des Terrasses Roy dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et autoriser une dépense totale de 3 196 612,25 \$, taxes comprises, conformément à l'appel d'offres public DDTET54-21-01 (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Le 17 janvier 2017, la Ville de Montréal a annoncé l'acceptation du projet de réaménagement de la rue Roy Est, entre l'avenue Coloniale et la rue de Bullion dans le cadre du Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées. Préconisant une approche d'urbanisme tactique Le Programme d'implantation des rues piétonnes et partagées s'échelonne sur plusieurs années, les premières années étant composées d'aménagements temporaires afin de bien planifier la réalisation du projet permanent. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal veut maintenant procéder à la réalisation des travaux d'aménagement permanent des Terrasses Roy. Ces travaux seront effectués sur la rue Roy Est, entre l'avenue Coloniale et la rue de Bullion sur une longueur approximative de 70m et d'une largeur de 15m entre ces deux intersections.

Le présent contrat vise la reconstruction et l'élargissement des trottoirs des intersections Coloniale et de Bullion en pavés de béton et en béton avec bordure de granit, la construction de fosses de verdissement, de l'éclairage ainsi que de la fourniture et installation du mobilier sur mesure dans la place publique sur la rue Roy, le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes dans la section publique ainsi que dans la section privée et ce, conformément au règlement 20-030, les travaux de planage, de nivellement de la fondation et de pose d'enrobé bitumineux de la chaussée des intersections Coloniale et de Bullion.

Il est aussi requis de procéder à la réhabilitation par gainage de 80 mètres d'une conduite d'égout en briques sur la rue de Bullion, entre les rues Roy Est et Napoléon ainsi qu'à l'ajout d'une vanne sous pression dans une conduite d'aqueduc de 250 mm de diamètre sur la rue de Bullion au nord de l'avenue des Pins. Comme les interventions sur les conduites d'aqueduc et d'égout relèvent de la DRE, nous leur avons proposé de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation de ces travaux.

Le présent contrat comprend également le remplacement des clous servants de plaque podotactile aux intersections Rivard et Berri de l'avenue Laurier. Ces clous ont presque tous été arrachés avec les opérations de déneigement. Les travaux consistent à installer les

plaques podotactiles standards.

Ces travaux seront réalisés en 2021.

Le présent sommaire a pour but de demander l'autorisation d'octroyer un contrat à la compagnie Les Excavations Super inc., plus bas soumissionnaire conforme, afin de réaliser ces travaux. Il est à noter que l'adjudicataire recommandé a obtenu son accréditation auprès de l'autorité des marchés publics (AMP).

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié entre le 2 mars 2021 et le 9 avril 2021. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres (SÉAO). La durée de publication a été de trente-huit (38) jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Cinq (5) addenda ont été émis en cours du processus d'appel d'offres, soit :

- Addenda n° 1, émis le 15 mars 2021 : modifications des liens Internet du Cahier des clauses administratives spéciales, remplacement d'un article au bordereau et retrait de deux paragraphes du Devis DTSI-O – Aqueduc et Égout.
- Addenda n° 2, émis le 16 mars 2021 : remplacement des documents techniques normalisés infrastructures DTNI-1A et DTNI-3A par des nouvelles versions et remplacement d'un paragraphe du Devis DTSI-V – Voirie.
- Addenda n° 3, émis le 16 mars 2021 : pour erratum du nom d'un document de l'addenda numéro 2.
- Addenda n° 4, émis le 19 mars 2021 : réponse aux questions des soumissionnaires.
- Addenda n° 5, émis le 26 mars 2021 : retrait d'un article au bordereau, remplacement d'un paragraphe du Devis DTSI-O – Aqueduc et Égout et modification d'un texte dans le plan de construction des intersections (CON-001).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0339 - 25 mars 2019 - Accepter les offres de services à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

CE21 0240 - 17 février 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 \$ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb. 1218126001.

CA21 25 0064 - 12 avril 2021 - Offrir au conseil municipal, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, que l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal prenne en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux pour les deux projets suivants : la réhabilitation par gainage de 80 mètres d'une conduite d'égout en briques sur la rue de Bullion, entre les rues Roy Est et Napoléon dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et la reconstruction de 15 mètres d'une conduite d'égout sur la rue Franchère, entre l'avenue du Mont-Royal Est et la rue Terrasse Guindon dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, dans le cadre de la mise en œuvre des programmations 2019-2021 du Service de l'eau, Direction des réseaux d'eau (DRE).

CM21 0443 - 20 avril 2021 - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville de Montréal ainsi que sur les terrains privés où

les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

DESCRIPTION

Le présent contrat consiste à la réalisation des travaux d'aménagement permanent des Terrasses Roy dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Ces travaux seront effectués sur la rue Roy Est, entre l'avenue Coloniale et la rue de Bullion.

Le coût total des dépenses du projet à autoriser pour les travaux d'aménagement permanent des Terrasses Roy est de 3 196 612,25 \$, taxes comprises et, est réparti comme suit :

- un montant de 2 753 103,63 \$, taxes comprises, pour les travaux;
- un montant de 288 808,62 \$, taxes comprises, pour les contingences.
 - Des contingences de 20 % sont prévues pour les travaux de remplacement des entrées de service en plomb dans la portion privée, des la récente entrée en vigueur du « Règlement modifiant le Règlement sur les branchements aux réseaux d'aqueduc et d'égout publics et sur la gestion des eaux pluviales (20-030) » et les différentes variables inconnues pour cette portion privée.
 - Des contingences de 15 % sont prévues pour les travaux de réhabilitation par gainage de 80 mètres d'une conduite d'égout en briques sur la rue de Bullion, entre les rues Roy Est et Napoléon.
 - Des contingences de 10 % sont prévues pour le reste des travaux;
- un montant de 154 700,00 \$, taxes comprises, pour les incidences.

Les dépenses incidentes du projet, financées par l'arrondissement et par la Direction des réseaux d'eau (DRE) conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel comprennent les frais suivants : de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux, de surveillance environnementale pour la gestion des sols excavés, de services d'utilité publique, de surveillance de la CSEM, de communication et de gestion des impacts, de plantation ainsi que les frais d'autres incidences techniques.

L'appel d'offres public n° DDTET54-21-01, pour les travaux d'aménagement permanent des Terrasses Roy dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, a été lancé le 2 mars 2021 par le biais du Système électronique d'appels d'offres (SÉAO). L'ouverture des soumissions a eu lieu le 9 avril 2021 à 12 h 30.

L'ensemble des soumissionnaires à l'appel d'offres ont fait défaut de respecter une ou plusieurs des exigences relatives aux sous-traitants qui effectuent des travaux de la CSEM et de chemisage de conduites. Devant cette situation, l'Arrondissement a demandé au Service des affaires juridiques si le contrat pourrait être octroyé. Ce dernier, dans son avis juridique, a conclu qu'il était possible pour la Ville de demander à l'ensemble des soumissionnaires de corriger les irrégularités relevées dans l'analyse de la conformité de leurs soumissions. L'ensemble des soumissionnaires ont corrigé les irrégularités dans les délais impartis par la Ville et se sont qualifiés conformes. Le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise « Les Excavations Super inc. ».

JUSTIFICATION

Quinze (15) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres.

Trois (3) firmes ont présenté des soumissions :

- Les Excavations Super inc.
- Les Entreprises Ventec inc.
- Ramcor Construction inc.

Le tableau suivant résume la liste des noms des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à octroyer.

Soumissions conformes	Prix de base (HT)	Taxes (TPS+TVQ)	Coût de travail (TTC)
Les Excavations Super inc.	2 394 523,70 \$	358 579,93 \$	2 753 103,63 \$
Les Entreprises Ventec inc.	2 576 428,00 \$	385 820,09 \$	2 962 248,09 \$
Ramcor Construction inc.	2 682 941,00 \$	401 770,41 \$	3 084 711,41 \$

Dernière estimation réalisée (\$)	2 561 547,00 \$	383 591,66 \$	2 945 138,66 \$
-----------------------------------	-----------------	---------------	-----------------

Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)	2 933 354,38 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	6,5%

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)	331 607,78 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	12,0%

Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	(192 035,03 \$)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-6,5%

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	209 144,46 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	7,6%

HT : Hors taxes;

TTC : Toutes taxes comprises.

Suite à l'analyse des documents des soumissionnaires, le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise « Les Excavations Super inc. » avec un montant de 2 753 103,63 \$, taxes comprises.

Les prix de soumission ainsi que les documents fournis ont été vérifiés pour les trois (3) soumissions.

Une copie du plus bas soumissionnaire « Les Excavations Super inc.» est jointe à ce présent sommaire.

L'estimation des coûts réalisée par l'arrondissement a été basée sur les prix les plus bas présents dans les soumissions de travaux similaires de l'année 2020 avec une majoration de 2 % par an.

Globalement, les prix unitaires de la soumission la plus basse sont plus bas que les prix du mar

Voici les principales raisons d'octroyer le contrat :

- Trois (3) soumissions ont été reçues, ce qui démontre que les prix obtenus sont ceux du mar
- L'échéancier sera respecté selon les planifications;
- Retourner en appel d'offres compromettrait la réalisation des travaux.

La validation de l'admissibilité à déposer une soumission à la Ville de Montréal dans le cadre du présent appel d'offres a été effectuée pour les trois (3) soumissionnaires. Toutes les exigences atteintes par les trois (3) soumissionnaires.

Les vérifications auprès des organisations suivantes ont été faites :

- Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Registre des entreprises autorisées à contracter de l'Autorité des marchés publics (AMP);
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Attestation de Revenu Québec (RQ);
- Licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ);
- Liste des fournisseurs à rendement insatisfaisant selon la Politique de gestion contractuelle de Ville de Montréal.

La validation de la conformité des soumissions dans le cadre du présent appel d'offres a été effectuée pour les trois (3) soumissionnaires. Toutes les exigences sont atteintes par les trois (3) soumissionnaires.

Les vérifications suivantes ont été faites :

- Garantie de soumission;
- Lettre d'intention d'assurer un soumissionnaire;
- Obtention du cahier des charges sur le SEAO;
- Soumission complétée sur le formulaire de soumission;
- Formation d'un consortium.

Par conséquent, nous recommandons l'octroi du contrat à l'entreprise Les Excavations Super in montant de sa soumission.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale est de 3 196 612,25 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 2 753 103,63 808,62 \$ (taxes incluses) pour les contingences et un montant de 154 700 \$ (taxes incluses) p La dépense assumée par la Direction des réseaux d'eau de 497 716,59 \$ taxes incluses (15,57 provinciales et sera répartie comme suit :

- Un coût net de 352 892,69 \$ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales sera ass charge du contribuable.
- Un coût net de 101 588,89 \$ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales, relatif ; conformément au règlement # 20-030.

La dépense totale doit être répartie de la façon suivante :

Rubrique	DRE			RESP-Publique		
	Avant Taxes	Taxes incluses	Net ristourne	Avant Taxes	Taxes incluses	Net ristourne
Travaux Aménagement Terrasses Roy	-	-	-	-	-	-
Contingences Aménagement Terrasses Roy	-	-	-	-	-	-
Travaux Laurier	-	-	-	-	-	-
Contingences Laurier	-	-	-	-	-	-
Travaux DRE	40 557,00	46 630,41	42 579,78	-	-	-
Contingences DRE	4 055,70	4 663,04	4 257,98	-	-	-
Travaux Réhab. Égout	73 532,00	84 543,42	77 199,41	-	-	-
Contingences Réhab. Égout (15%)	11 029,80	12 681,51	11 579,91	-	-	-
Travaux RESP-Publique	-	-	-	183 395,70	210 859,21	192 542,58
Contingences RESP-Publique	-	-	-	18 339,57	21 085,92	19 254,26
Travaux RESP-Privée	-	-	-	-	-	-
Contingences RESP-Privée (20%)	-	-	-	-	-	-
Total contrat	129 174,50	148 518,38	135 617,08	201 735,27	231 945,13	211 796,82

Incidences Laboratoire contrôle qualité	-	-	-	3 913,89	4 500,00	4 109,10
Incidences Surveillance Environnementale	-	-	-	1 304,63	1 500,00	1 369,70
Incidences BELL Regards	-	-	-	-	-	-
Incidences CSEM Surveillance	-	-	-	-	-	-
Incidences Communications	-	-	-	-	-	-
Autres Incidence techniques	-	-	-	-	-	-
Totales incidences	-	-	-	5 218,53	6 000,00	5 478,80

Totale dépense	129 174,50	148 518,38	135 617,08	206 953,80	237 945,13	217 275,62
-----------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi de ce contrat nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020.

En effet, les travaux projetés permettront de poursuivre nos engagements liés à :

Priorité d'intervention 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles

Action 1 : Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun notamment en sécurisant les intersections

Priorité d'intervention 3 : Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé

Action 13 : Poursuivre le développement de quartiers viables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure de la date d'échéance de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leurs soumissions. Il faudrait donc procéder à un autre appel d'offres et défrayer les frais associés. Dans ce cas, les prix pourraient faire l'objet d'une hausse des coûts étant donné la publication tardive de l'appel d'offres durant l'année courante.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'exécutant du présent contrat doit respecter les mesures sanitaires émises ou qui seront émises en tout temps par la Direction de la santé publique et par la Commission des Normes, de l'Équité, de la Santé et de la Sécurité du Travail (CNESST).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Afin d'informer les résidents des travaux d'aménagement, l'Arrondissement mettra en place la série d'actions suivantes :

- mise à jour du site Info-Travaux de la Ville de Montréal;
- mise à jour du contenu de la page web sur le site de l'Arrondissement;
- distribution d'un avis aux résidents limitrophes;

Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier préliminaire est le suivant :

- Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées
- Début des travaux du contrat : printemps 2021
- Fin des travaux du contrat : été 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, le directeur de direction ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Prosper Olivier RAMAMONJISOA)

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Jean-François BALLARD) / Certification de fonds

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau
Roger KANYINDA, Service de l'eau

Lecture :

Roger KANYINDA, 11 mai 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Henry Alexander MARTIN
Ingénieur – Chargé de projets

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-13

Benoît MALETTE
Chef de division études techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du territoire et des études techniques



Dossier # : 1217370003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 2 492 448,75 \$, taxes incluses, à l'entrepreneur Les Entreprises Ventec inc., pour l'aménagement de la nouvelle place publique des Fleurs-de- Macadam, incluant des travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie, d'éclairage et d'aménagement paysager et autoriser une dépense totale à cette fin de 2 959 780,48 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 90 984,41 \$ et les contingences de 376 347,32 \$, taxes incluses (appel d'offres public DDTET54-21-02, 3 soumissionnaires conformes)

OCTROYER UN CONTRAT DE 2 492 448,75\$, TAXES INCLUSES, À L'ENTREPRENEUR LES ENTREPRISES VENTEC INC., POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA NOUVELLE PLACE PUBLIQUE DES FLEURS-DE-MACADAM, INCLUANT DES TRAVAUX D'ÉGOUT, D'AQUEDUC, D'ÉCLAIRAGE ET D'AMÉNAGEMENT PAYSAGER, DANS L'ARRONDISSEMENT PLATEAU-MONT-ROYAL, ET AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE À CETTE FIN DE 2 959 780,48 \$ TAXES INCLUSES, INCLUANT LES INCIDENCES AU MONTANT DE 90 984,41\$ ET LES CONTINGENCES DE 376 347,32 \$ TAXES INCLUSES.

ATTENDU QUE l'Arrondissement a le désir d'offrir des milieux de vie sécuritaires, innovants et attrayants;

ATTENDU QUE l'Arrondissement souhaite améliorer la qualité de vie des citoyens du Plateau-Mont-Royal en limitant les îlots de chaleur par le verdissement et en offrant des espaces verts diversifiés;

ATTENDU QUE la DRE finance les travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes dans la section publique ainsi que dans la section privée-ont été ajoutés au contrat conformément au règlement 20-030.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par le directeur du Développement du territoire et des études techniques et son équipe, il est recommandé :

D'octroyer à l'entrepreneur Les entreprises Ventec inc. un contrat pour l'aménagement de la nouvelle place publique des Fleurs-de-Macadam, située sur l'avenue Mont-Royal Est dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, incluant des travaux d'égout, d'aqueduc, de

voirie, d'éclairage et d'aménagement paysager, au montant de 2 492 448,75 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres;

D'autoriser une dépense de 2 492 448,75 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement de la nouvelle place publique des Fleurs-de-Macadam, située sur l'avenue Mont-Royal Est dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

D'autoriser une dépense de 376 347,32 \$ incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 90 984,41 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Guy OUELLET **Le** 2021-05-14 10:16

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur d'arrondissement
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1217370003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des études techniques , Division des aménagements écologiques du paysage
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de 2 492 448,75 \$, taxes incluses, à l'entrepreneur Les Entreprises Ventec inc., pour l'aménagement de la nouvelle place publique des Fleurs-de- Macadam, incluant des travaux d'égout, d'aqueduc, de voirie, d'éclairage et d'aménagement paysager et autoriser une dépense totale à cette fin de 2 959 780,48 \$, taxes incluses, incluant les incidences au montant de 90 984,41 \$ et les contingences de 376 347,32 \$, taxes incluses (appel d'offres public DDTET54-21-02, 3 soumissionnaires conformes)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le but de construire une ville durable et résiliente tout en prenant en compte les impacts anticipés liés aux changements climatiques, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal souhaite construire une place publique répondant à ces principes en intégrant, à même la place, une infrastructure de gestion des eaux de pluie. Le projet de la nouvelle place publique des Fleurs-de-Macadam est une place publique résiliente, innovante et multifonctionnelle. L'arrondissement a obtenu une subvention à l'aide du programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source auprès du *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* . La performance d'une telle infrastructure en milieu urbain est relativement méconnue, d'autant plus qu'elle sera intégrée à une place multifonctionnelle et non comme un élément ayant pour seule fonctionnalité la gestion des eaux pluviales.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 19 25 0356 - Octroi d'un contrat de 458 589,29 \$, taxes incluses, à Les Services EXP. inc., pour l'acquisition de services professionnels pour l'avant-projet, les plans et devis ainsi que la surveillance pour l'aménagement de la place Fleurs-de-Macadam située au 962, avenue du Mont-Royal Est et autoriser une dépense totale à cette fin de 504 448,22 \$, taxes incluses, incluant les contingences de 45 858,93 \$, taxes incluses (appel d'offres public DDTET54-19-22, 2 soumissionnaires conformes)

CA 19 25 0271 - Autoriser le dépôt d'une demande de subvention au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour le 2ème appel à projets : Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP)

CM 19 0106 - Nommer la place des Fleurs-de-Macadam, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

CA 19 25 0005 - Octroi à l'entreprise Vinci Consultants d'un contrat de services

professionnels au montant de 97 605,15 \$, taxes incluses, pour un mandat d'étude de faisabilité relativement à la construction d'un aménagement de type Water Square sur le terrain situé au 962, avenue du Mont-Royal Est, et autorisation d'une dépense totale de 97 605,15 \$, taxes incluses;

CA 18 25 0415 - Autoriser le dépôt d'une demande de subvention à la Fédération canadienne des municipalités - Programme Municipalités pour l'innovation climatique.

CA 17 25 0366 - Octroi à l'entreprise Castor et Pollux Coop. d'un contrat de services professionnels au montant de 218 654,29 \$, taxes et contingences incluses, pour un mandat de concertation, de conception et de réalisation d'un aménagement transitoire sur le terrain de l'ancienne station-service Esso, situé au 962, avenue du Mont-Royal Est, et autorisation d'une dépense totale à cette fin de 218 654,29 \$, taxes et contingences incluses, conformément à l'appel d'offres public DDTTP54-17-22.

CA 17 250200 : Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de la Compagnie Pétrolière Impériale LTÉE, à des fins d'équipement collectif, à savoir un parc local, le lot 2 317 232 du cadastre du Québec, situé au sud-est de l'avenue du Mont-Royal Est, entre les rues de Mentana et Boyer, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la somme de 2 500 000 \$, plus les taxes applicables.

CA 16 25 0388 - 7 novembre 2016 - Décréter l'imposition d'une réserve foncière à des fins de place publique sur le lot 2 317 232 du cadastre du Québec.

Décision - Autorisation budget domaine privé

CE21 0240 - 17 février 2021 - Autoriser un budget de revenus et dépenses de 13 800 000,00 \$ (taxes incluses) qui sera assumé par la Ville et remboursé au complet par les propriétaires pour qui la Ville a dû procéder, dans le cadre de ses travaux, au remplacement des sections privées de leurs branchements d'eau en plomb. 1218126001

Décision - Article 85 - travaux sur le domaine privé

CM21 0443 en date du 20 avril 2021 (1218126002) - Accepter les offres de service à venir des conseils d'arrondissement afin de prendre en charge la réalisation de travaux d'aqueduc et d'égouts sur les réseaux d'eau secondaires de la Ville de Montréal ainsi que sur les terrains privés où les entrées de service en plomb doivent être remplacées en vertu du Règlement 20-030, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

DESCRIPTION

Situés sur l'avenue Mont-Royal Est, les aménagements temporaires mis en place sur la place des Fleurs-de-Macadam, suite au retrait de la station-service, sont très sollicités par les consommateurs de l'avenue. L'aménagement actuel ne répond plus à leurs besoins en raison de la vétusté du mobilier et de l'aspect temporaire des aménagements. L'objectif est de sécuriser l'ensemble du site et de répondre à une demande grandissante de la population par la création d'un espace diversifié avec l'ajout de verdissement, d'un élément d'eau décoratif, de mobilier, de supports à vélo et d'embellir le tout en la rendant plus accessible aux usagers. Cette nouvelle place est également une place multifonctionnelle et résiliente face aux changements climatiques.

Les travaux de remplacement des entrées de service en plomb (directive S-DRE-SE-D-2020-001) s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens. La Direction des réseaux d'eau (DRE) a examiné le dossier et est d'accord pour recommander au Conseil d'arrondissement la dépense et de voter les crédits tels que décrits dans le sommaire décisionnel. Les coûts assumés par la DRE pour ces travaux sont définis dans l'intervention du Service des finances. Les travaux de remplacement des entrées de service en plomb pour la partie publique sont admissibles à un programme de subvention (TECQ). Le remplacement des entrées de

service en plomb du côté privé n'est pas subventionnable. Les coûts nets relatifs aux remplacements de branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes sur le domaine privé seront facturés aux citoyens concernés, conformément au règlement 20-030. Selon le calendrier prévisionnel indiqué au sommaire décisionnel, les travaux de remplacement d'entrées de service en plomb débuteront en 2021 et seront terminés en 2021. L'arrondissement Le Plateau Mont-Royal agissant en tant qu'exécutant du projet devra tenir la DRE informée de l'avancement des travaux et respecter l'enveloppe budgétaire allouée. Tout au long des travaux, l'exécutant doit utiliser les outils développés pour le remplacement des entrées de service en plomb et compléter le rapport de remplacement (RDR) conformément à la directive et selon la fréquence prévue. À la fin des travaux, l'arrondissement doit transmettre à la DRE tous les livrables prévus à la directive, confirmer que le tableau RDR est complet et le signer.

Un appel d'offres public s'est tenu du 16 mars 2021 au 29 avril 2021. Il y a eu 14 preneurs de cahier des charges et 3 soumissionnaires ont déposé leur soumission. Le processus d'appel d'offres a été fait avec le "Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec".

Trois (3) addenda ont été émis en cours du processus d'appel d'offres, soit :

Addenda #1 : 30 mars 2021

Addenda #2 : 12 avril 2021

Addenda #3 : 16 avril 2021

JUSTIFICATION

Après analyse des soumissions, nous recommandons l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les entreprises Ventec inc., pour un montant de 2 492 448,75 \$, comprenant tous les frais accessoires et toutes les taxes applicables.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Les entreprises Ventec inc.	2 492 448,75 \$		2 492 448,75 \$
Saho Construction inc.	2 672 799,68 \$		2 672 799,68 \$
2633-2312 Québec inc. Arthier	2 828 385,00 \$		2 828 385,00 \$
Dernière estimation réalisée	2 310 000,00 \$		2 310 000,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i>			2 664 544,48 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conformes (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			14 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			335 936,25 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			13 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			182 448,75 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			8 %

Une estimation totale de 2 310 000,00 \$ a été réalisée dans le cadre de ce projet. Il y a un écart de + 8 % entre l'estimation effectuée par la Division de l'aménagement écologique du paysage et le plus bas soumissionnaire; nous considérons cet écart acceptable. La différence entre l'estimation réalisée et le soumissionnaire le plus bas se situe principalement au niveau des prix unitaires des items liés au système et équipements de fontaine.

Les dépenses incidentes à la soumission comprennent les travaux suivants :

- Droit d'auteur pour utilisation d'un extrait de chanson : 2 000 \$;
- Services de laboratoire et analyses : 50 000 \$;
- Affiches de chantier et communication : 1 000 \$;
- Déplacement des conduites de gaz par Energir : 31 636.35\$
- Surveillance CSEM : 1 348.06\$
- Autres : 5 000 \$.

Les vérifications auprès des organisations suivantes ont été effectuées et toutes les exigences sont atteintes par le plus bas soumissionnaire :

- Registre des entreprises du Québec (REQ);
- Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA);
- Autorité des marchés financiers (AMF);
- Revenu Québec (RQ);
- Régie du bâtiment du Québec (RBQ);
- Règlement sur la gestion contractuelle (RGC).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits nécessaires pour la réalisation des travaux du projet d'aménagement sont répartis c

Requérants et tiers/partenaires		Montants taxes incluses				Total	Financ
		Travaux	Contingences	Incidences	Variation des quantités		Règlements d'emprunt
EAU - DRE	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	105 259,61 \$	15 788,94 \$	0,00 \$	0,00 \$	121 048,55 \$	16-026 PG Renouv.Rés. second. AQ et ÉG CM16 0258
	4905 - Eau,Dir.Reseaux D'Eau	49 600,22 \$	9 920,04 \$	0,00 \$	0,00 \$	59 520,26 \$	voir détails dans l'intervention financière
Ville - PMR	54 - Plateau-Mont-Royal	2 337 588,92 \$	350 638,34 \$	90 984,41 \$	0,00 \$	2 779 211,67 \$	2019-20 Réaménagement des infrastructures
Total à autoriser		2 492 448,75 \$	376 347,32 \$	90 984,41 \$	- \$	2 959 780,48 \$	
Montant total maximal taxes incluses à autoriser						2 959 780,48 \$	

Cette dépense à la DRE de 180 568,81 \$ taxes incluses, sera répartie ainsi:

-Un coût net de 110 533,46 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale sera assise à la ville centrale, lequel est financé par le règlement d'emprunt #16-026. Le montant total au net du contribuable.

-Un coût net de 54 349,93\$ relatif aux remplacements d'entrées de service sur le domaine privé aux citoyens concernés, conformément au règlement 20-030.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'octroi de ce contrat nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan local de développement durable (PLDD) 2016-2020. En effet, le réaménagement de la zone de détente et la création d'une nouvelle surface de plantation permettent de poursuivre nos engagements liés aux priorités suivantes :

Priorité d'intervention numéro 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles

Action 1 : Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun

Priorité d'intervention numéro 2 : Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources

Action 4 : Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité

Action 5 : Accroître le verdissement du cadre bâti

Priorité d'intervention numéro 3 : Assurer l'accès à des quartiers durables à l'échelle humaine et en santé

Action 13 : Poursuivre le développement de quartiers viables

De plus, l'aménagement de cette nouvelle place permet de poursuivre les engagements liés à l'accès aux espaces verts et aux équipements de loisir pour offrir une meilleure qualité de vie. Il permet également d'assurer la qualité des milieux de vie résidentiels et d'aménager des quartiers durables en ajoutant du verdissement et des espaces récréatifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La place des Fleurs-de-Macadam sera fermée à la population pendant toute la période des travaux de construction, soit jusqu'au mois de novembre 2021 approximativement. La réalisation de ce projet s'échelonne sur une période d'environ 120 jours. La date souhaitée pour le début des travaux est au début du mois de juin 2021, à la suite de l'approbation du conseil d'arrondissement et de la réunion de démarrage.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans le contexte actuel de la COVID-19, les impacts suivants pourraient avoir une influence directe à la réalisation du projet :

- Des retards dans la livraison des matériaux, produits et mobiliers (selon les disponibilités des fournisseurs);
- Un ralentissement au niveau du rythme dans l'exécution journalière des travaux (dû aux mesures de distanciation sociale et au protocole applicable en matière de CNESST);
- Plusieurs demandes de changements pourraient survenir à cause des modifications des produits équivalents (dû au manque de disponibilité des produits).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le projet fera l'objet d'une stratégie de communication qui inclura la distribution d'un avis aux résidents, de l'affichage sur place, une diffusion sur les médias sociaux et une page web.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Rencontre de démarrage : Semaine du 7 juin 2021

Début des travaux : Début juin 2021

Fin des travaux : Automne 2021

Inauguration de la nouvelle place des Fleurs-de-Macadam : Printemps 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la décision attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Prosper Olivier RAMAMONJISOA)

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe (Odette NTAKARUTIMANA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Kathy DAVID, Service de l'eau

Roger KANYINDA, Service de l'eau

Lecture :

Michel TANGUAY, 10 mai 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève QUENNEVILLE
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-05-09

Olivier JONCAS-HÉBERT
Chef de division par intérim de
l'aménagement écologique du paysage

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Michael TREMBLAY
Directeur de la Direction du développement du
territoire et des études techniques